

## SÉANCE DU 25 AOÛT 2022 À 20H00

L'an deux mille vingt deux, le vingt-cinq du mois d'août à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 19 août 2022 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE (arrivée en cours de séance) – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Jean GALÉRA – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNELE – Jean-Paul BADIA – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Véronique GRILLET – Stéphane FICCA.

Absents ayant donné pouvoir : Cathy GARCIA EBOLI a donné pouvoir à Annie ROLLANDIN  
 Bruno PÉCHON a donné pouvoir à Alberto DE SOUSA  
 Hélène PERDRIELLE a donné pouvoir à Stéphane FICCA  
 Isabelle PILLON a donné pouvoir à Cristelle VEILLARD  
 Ghislaine PIOT a donné pouvoir à Jean TISSOT  
 Magalie SURJUS a donné pouvoir à Olivier LAURENT

Absent n'ayant pas donné pouvoir : Romain GENESSEY

Secrétaire pour la séance : S. IDÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 12, procurations : 6, votants : 18.

### Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 7 juillet 2022
- Délibérations
  - Validation du plan local de l'habitat (PLH)
  - Prime exceptionnelle médaille d'honneur du travail
  - Subventions aux associations
  - Convention ciné-été
- Divers
  - Acquisition de la propriété Cara
  - OAP route de Marennes
  - Évolution du logiciel Berger-Levrault
  - Questions diverses

### PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 7 JUILLET 2022

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

**Voté à l'unanimité (18 votants - pour : 18 - abstention : 0 - contre : 0).**

### DÉLIBÉRATION N° 20220825-01

#### VALIDATION DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH) (présenté par C. Veillard)

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) élaboré par Vienne-Condrieu Agglomération fixe, pour la période 2023–2028, les objectifs de la politique intercommunale de l'Habitat et le programme d'actions qui sera mis en œuvre pour atteindre ces objectifs. Pour la commune de Vilette-de-Vienne, il est prévu la création de 58 logements sur la période (6 ans) dont 5 logements sociaux familiaux. L'avis du conseil municipal est sollicité sur le PLH.

**Voté à l'unanimité (18 votants - pour : 14 - abstention : 4).**

### DÉLIBÉRATION N° 20220825-02

#### PRIME EXCEPTIONNELLE MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL (présenté par J. Tissot)

Marianne YAHIMI, agent communal, a obtenu la médaille d'honneur communale pour ses 20 ans d'ancienneté (médaille d'argent) dans la fonction publique territoriale. Le Comité des Œuvres Sociales (COS) de l'Isère lui versera une prime. Il est proposé qu'une prime exceptionnelle du même montant soit versée par la commune.

**Voté à l'unanimité (18 votants - pour : 18 - abstention : 0).**

### DÉLIBÉRATION N° 20220825-03

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (présenté par O. Laurent)

La commission « associations » propose de maintenir les montants de subventions 2021 : 170 € pour l'ensemble des associations et 250 € pour celles organisant au moins une manifestation par an sur la commune. Quelques situations particulières existent également :

- ADMR : 1 610 €
- APGR : 110 €
- Sou des écoles : 1 320 € (base de 6 € par enfant scolarisé)

Une réflexion pourra être menée d'ici l'année prochaine pour optimiser l'impact que ces subventions peuvent avoir sur les associations.

Un budget de 3 500 € est également prévu pour des projets spécifiques pour un montant maximal de 1 500 € par association.

**Voté à l'unanimité (18 votants - pour : 17 - abstention : 1).**

### DÉLIBÉRATION N° 20220825-04

#### CONVENTION CINÉ-ÉTÉ (présenté par C. Veillard)

Afin de pouvoir continuer à organiser des séances de cinéma en plein air pendant l'été, il convient de mettre en place une nouvelle convention avec la ville de Vienne et Vienne-Condrieu Agglomération. Cette convention est valable 3 ans.

**Voté à l'unanimité (18 votants - pour : 18 - abstention : 0).**

**QUESTIONS DIVERSES****ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ CARA (présenté par J. Tissot)**

Le projet d'acquisition de la propriété CARA avance. La famille a fait une proposition chiffrée, elle souhaite conserver la forge. Des demandes de devis sont en cours pour la démolition de la maison ainsi que de l'ancien atelier communal.

**OAP ROUTE DE MARENNES (présenté par O. Laurent)**

Afin de permettre les aménagements de voiries pour la circulation des voitures, vélos et piétons, il est demandé un retrait de 17 m par rapport au bas du talus.

Une proposition de modification a été faite au pharmacien pour respecter ces 17 m de retrait (15,60 m sur le projet actuel), ce qui implique la modification des places de stationnement prévues sur le terrain du projet de la nouvelle pharmacie (suppression de 6 places, qui seraient transférées de l'autre côté de la chaussée).

*pour rappel : Voté à l'unanimité (18 votants - pour : 11 - abstention : 7 - contre : 0) en juillet dernier*

**Voté ce jour à l'unanimité (18 votants - pour : 15 - abstention : 3 - contre : 0)**

*[arrivée d'Hélène Perdrielle]*

**ÉVOLUTIONS DU LOGICIEL BERGER-LEVRAULT (présenté par B. Péchon)**

*[connexion de Bruno Péchon en visio-conférence]*

Le logiciel e-magnus de Berger-Levrault est utilisé essentiellement pour la gestion comptable de la commune (paies, budget, facturation, etc.). Nous disposons actuellement de deux licences d'utilisation simultanée (l'une était utilisée pour la gestion de la piscine par le SISLS) pour 240 €/an chacune. Se pose la question à l'avenir de résilier l'une de ces deux licences.

L'adoption de la norme comptable M57 par la commune prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (l'ensemble des communes sont tenues de l'adopter au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2024) entraîne une évolution du logiciel comprise dans notre abonnement actuel. Cependant Berger-Levrault propose une formation à la M57 pour accompagner l'évolution (facturée 800€). Une mutualisation avec d'autres communes de l'agglomération est à envisager.

Par ailleurs, afin d'aller vers une dématérialisation des pièces comptables, l'acquisition d'un module qui permettra la communication entre notre logiciel et Hélios (logiciel de la trésorerie) est à l'étude. Elle s'accompagnera de la mise en place d'une procédure de signature électronique des documents pouvant aller au-delà des seules pièces comptables.

Les premières évaluations financières sont les suivantes : module e-magnus (contrat 234 €/an + mise en service 445 €), certificat de signature électronique (460 €/certificat pour une durée de vie de 3 ans).

Le conseil est consulté pour la validation de ces dépenses non prévues au budget initial 2022.

**Voté à l'unanimité (18 votants - pour : 18 - abstention : 0 - contre : 0)**

**PROJET DE MICRO-CRÈCHE SUR VILLETTE DE VIENNE. (présenté par H. PERDRIELLE)**

Cécile Abel-Coindoz a contacté la mairie pour présenter son projet de micro-crèche : "les canailles de LULU" qui est un projet privé. Le terrain est déjà acquis derrière la salle polyvalente.

Ouverture prévisionnelle Automne 2023.

**DÉPASSEMENT DE LA DÉPENSE CONCERNANT L'ACHAT DU BANC EN BOIS (présenté par A. ROLLANDIN)**

En raison de l'augmentation du coût des matières premières, le devis pour l'achat du banc en bois a été révisé, il passe de 300 € à 448 €. Conformément aux préconisations de la commission finances, l'avis du conseil est sollicité pour une augmentation supérieure à 15% du montant initial.

**Voté à l'unanimité (18 votants - pour : 16 - abstention : 2 - contre : 0)**

**CÉRÉMONIE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS (présenté par M. VANNEL)**

La cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants est programmée le vendredi 7 octobre 2022 à 18h30, salle Roger Chenavier. La présence des élus est vivement conseillée (pour se présenter, aller à la rencontre des nouveaux arrivants et aider au service).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire,

Le secrétaire,